



ÉCOLE DE GOLF DE DIEPPE - POURVILLE

SAISON 2020-2021

- ✓ *Présentation école de golf*
- ✓ *Fiche d'inscription*
- ✓ *Règlement intérieur*
- ✓ *Autorisations parentales*
- ✓ *Coordonnées école de golf*





ECOLE DE GOLF JEUNES

GOLF DE DIEPPE POURVILLE

L'École de Golf accueille, pendant les périodes scolaires de mi-septembre à fin juin, les mercredi et/ou samedi, les jeunes de 5 à 17 ans.

Les jeunes sont répartis dans différents groupes en fonction de leur âge, leur niveau de golf, leur objectif sportif (loisir, compétition) et les disponibilités.

Les cours sont assurés par un professionnel diplômé. Des animations, encadrées par des membres de l'Association Sportive, complètent la formation : accompagnements sur le parcours, passages de « drapeaux », obtention du premier index.

LES OBJECTIFS

Acquérir les savoirs (techniques, règles).

Maîtriser le comportement (respecter les autres joueurs, le terrain ... C'est l'étiquette au golf).

Jouer sur le parcours pour le plaisir et le challenge.

MOYENS

Apports théoriques

Entraînements au practice, l'aire d'entraînement et sur le terrain

Animations

- Passage des « drapeaux »
- Accompagnement sur le parcours avec des golfeurs chevronnés de l'A.S.
- Compétitions pour acquérir son premier classement et ensuite progresser dans son index golfique.

MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNES

Suivant décision commission sportive



Notre Objectif : faire découvrir et aimer le Golf

Golf de Dieppe Pourville

51 Route de Pourville - 76200 DIEPPE - Tél : 02 35 84 25 05 - Fax : 02 35 84 97 11

web : www.golf-dieppe-normandie.com email : golfdedieppe@orange.fr



ECOLE DE GOLF 2020-2021 FICHE D'INSCRIPTION

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse postale :		
Nom du responsable légal :		
Adresse(s) email :		
Téléphones mobiles:		
Personne à contacter en cas d'urgence :		
Personnes habilitées à venir chercher l'enfant :		

Calendrier: Les cours et animations se dérouleront de septembre 2019 à juin 2020. Les groupes d'âge et/ou de niveau sont déterminés par le professeur. Les séances auront lieu les mercredi et samedi de septembre à juin, hors vacances scolaires.

GROUPES	LECONS	COMPETITION	ACCES PARCOURS	TARIFS
BABY	1h / Semaine en groupe le mercredi pendant 34 semaines	PASSAGE DRAPEAUX	ACCOMPAGNE PENDANT LECONS	210 €
Loisir Perfectionnement	1 h30 / Semaine en groupe les mercredi ou samedi pendant 34 semaines	PASSAGE DRAPEAUX	ACCOMPAGNE PENDANT LECONS	300 €
ELITE	4h / Semaine en groupe les mardi , mercredi et vendredi pendant 34 semaines	COMPETITIONS DE CLUB	18 TROUS	400 €

La cotisation annuelle à l'école de golf comprend:

les cours dispensés par le professeur (1h ou 1h30/semaine en périodes scolaires) ou animations encadrées par des membres de l'AS
(passages des Drapeaux et des compétitions d'index de l'école, accompagnements sur le parcours...)
l'accès gratuit au practice
les droits de jeu pour les compétitions Ecole de Golf
l'accompagnement sur le parcours par les bénévoles.

La licence FF Golf 2021 (**offerte par l'Association Sportive**)

Certificat médical : Le certificat médical autorisant la pratique du golf doit obligatoirement être fourni à l'inscription.

Accès Parcours: Les élèves qui désirent jouer sur le parcours de Dieppe , en dehors des cours de l'école de golf, bénéficient d'un accès au terrain à un tarif préférentiel pour l'année.

Paiement Carte bancaire ou Chèque à l'ordre du Golf de Dieppe Pourville



ÉCOLE DE GOLF 2020-2021 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule: Placée sous l'autorité de l'Association Sportive du golf de Dieppe Pourville (AS), l'École de golf a pour objet la formation, l'enseignement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement de la pratique du golf chez les jeunes. Les techniques, règles et autres attitudes et comportements nécessaires à la bonne pratique de ce sport sont enseignés et/ou encadrés par des professeurs (« pro ») et des bénévoles de l'AS. L'organisation de l'École de golf se veut conforme aux principes édictés par la fédération française de golf (ffgolf). Son calendrier est calqué sur le calendrier scolaire entre mi-septembre et fin juin.

Art 1 – Objet du règlement intérieur de l'école de golf

Le présent règlement a pour objet de préciser les règles de fonctionnement de l'École de golf de Dieppe Pourville pour la saison 2020 - 2021.

Art 2 – Modalités d'adhésion

Les enfants doivent acquitter le règlement d'une cotisation dont le montant est déterminé en début d'année scolaire, seuls les enfants à jour de leur paiement ont accès à l'école de golf.

En cas d'interruption temporaire ou définitive, celle-ci n'entraîne aucun remboursement. **Pour les tarifs 2020-2021 consulter la fiche d'inscription.**

Les enfants seront admis dans la limite des places disponibles, après avoir rempli un dossier d'inscription au secrétariat. Priorité est donnée à la réinscription, puis pour les nouveaux, l'acceptation se fera en fonction de l'ordre d'inscription, des desideratas d'horaire et du remplissage des groupes.

En cas d'intempéries ou d'absence du moniteur, les séances seront annulées.

Un certificat médical autorisant la pratique du golf est obligatoire et doit être fourni à l'inscription.

Art 3 – Les activités et leurs conditions de pratique

L'inscription à l'École de golf comprend:

- ✓ les cours dispensés par le professeur diplômé (« pro ») et/ou les animations-ateliers encadrées par des membres de l'AS (accompagnement sur le parcours, passages de Drapeaux, compétitions d'index de l'école...)
- ✓ la licence FF Golf et l'adhésion à l'Association Sportive du Golf de Dieppe Pourville
- ✓ le prêt temporaire de matériel (clubs) pendant le premier mois de l'École
- ✓ l'accès au parcours pour les élèves qui désirent jouer en dehors des activités de l'École avec l'autorisation du professeur (voir fiche d'inscription) bénéficient d'un tarif préférentiel.

Les enfants malades ne seront pas admis en cours, aux épreuves de passages des drapeaux et compétitions.

Art 4 – Règles de fonctionnement et de comportement

L'enfant arrive à l'heure à la séance afin d'éviter toute perturbation du cours. A la fin de la séance l'enfant est sous la garde de l'AS jusqu'à l'arrivée du représentant légal (signataire de l'abonnement ou toute autre personne désignée par le représentant légal).

Le golf à Dieppe étant un sport de plein air pratiqué en Normandie, une tenue sportive adaptée aux conditions atmosphériques est indispensable.

Les enfants viennent avec leur sac de golf, leurs clubs, des tees et des balles. Il est rappelé que les balles de practice sont la propriété du golf. Elles ne peuvent être utilisées sur le parcours.

Outre la technique et la connaissance des règles nécessaires à la pratique du golf, les comportements et attitudes que tout joueur se doit de respecter sur un parcours, et regroupés sous le terme « **étiquette** », figurent au contenu pédagogique de l'enseignement. Sécurité, courtoisie, respect des autres et du terrain figurent parmi les maîtres mots des activités dispensées. Ainsi, un comportement attentif à la quiétude des autres joueurs ainsi qu'une tenue correcte et décente sont de rigueur sur l'ensemble des installations du golf. L'enfant s'engage à respecter le terrain, le travail des jardiniers ainsi que le matériel qui lui est confié. En particulier, il est interdit de courir sur les zones fragiles (green, putting green).

Golf de Dieppe Pourville

51 Route de Pourville - 76200 DIEPPE - Tél : 02 35 84 25 05 - Fax : 02 35 84 97 11

web : www.golf-dieppe-normandie.com email : golfdedieppe@orange.fr

En cas d'absence du pro, les cours seront reportés sine die. Dans la mesure du possible, si l'absence est connue suffisamment tôt, l'AS avertira les parents et proposera une animation (accompagnement parcours, drapeaux,...).

Un tableau d'affichage, géré par l'AS et placé au point de rencontre « École de golf », regroupe toutes les informations nécessaires : calendrier, composition des groupes, actualités,... Le site internet de l'AS est également un canal actualisé des informations dans sa rubrique « École de golf ». Régulièrement présents pendant les horaires de l'École, les « pro » et les bénévoles de l'AS sont à l'écoute des parents pour échanger sur le fonctionnement, les bilans individuels ainsi que sur les actualités du moment. En début et fin de saison, une réunion d'information et/ou de bilan est organisée au profit des parents.

Les responsabilités morales, pédagogiques et administratives du professeur, imposent aux enfants une discipline individuelle et collective, à laquelle les parents sont invités à participer.

Art 5 – Déplacements.

Des déplacements sont organisés pour des rencontres avec d'autres clubs, des compétitions ou des manifestations golfiques.

Avec le formulaire d'inscription une autorisation d'accompagnement en transport est soumise à l'accord d'un représentant légal de l'enfant.

Pour les compétitions les parents ont en charge les déplacements des enfants.

Art 6 – Autorisation de reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation de noms.

Les élèves sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique.

Avec le formulaire d'inscription une autorisation de reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation de noms est soumise à l'accord du représentant légal de l'enfant.

Art 7 – Non-respect du règlement

Les enseignants, les représentants de l'Association Sportive ainsi que les représentants du golf sont chargés de l'application du présent règlement.

Tout manquement important au présent règlement ou toute dégradation du matériel mis à la disposition des enfants, toute action risquant de nuire à l'harmonie de la vie du club entraînera des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive.

L'inscription à l'école de golf, sous entend l'acceptation du règlement intérieur de l'école de Golf ci-dessus. En outre, il est demandé d'assister aux séances avec assiduité, ponctualité, respect du matériel et des personnes.

Les parents et l'enfant attestent avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement et du règlement intérieur de l'EdG du Golf de Dieppe - Pourville

Signature des Parents :

Signature de l'enfant :

Golf de Dieppe Pourville

51 Route de Pourville - 76200 DIEPPE - Tél : 02 35 84 25 05 - Fax : 02 35 84 97 11

web : www.golf-dieppe-normandie.com email : golfdieppe@orange.fr



ECOLE DE GOLF 2020-2021 AUTORISATIONS PARENTALES

Nom et prénom de l'enfant : _____

Je (nous) soussigné(s) Mr, Mme _____

Donne(ons) les autorisations suivantes à l'Association Sportive du Golf de Dieppe - Pourville

AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT PAR UN ENTRAINEUR OU UN BENEVOLE DU CLUB

à véhiculer mon enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement, d'entraînement ou de compétition.
Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.
Elle est consentie pour tout véhicule à moteur (voiture, minibus, voiturette de golf, etc ...).

AUTORISATION MEDICALE EN CAS D'URGENCE POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE, LE PROFESSEUR ET LES BENEVOLES DU CLUB

à prendre toutes dispositions médicales ou hospitalières vis à vis de mon enfant, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s) de mon enfant lors de son activité golfique pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet de l'AS, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage, etc ...
Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS (En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur mon enfant mineur.

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2020-2021.

Fait à _____, le _____,

Signatures des représentants légaux précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord » :

Golf de Dieppe - Pourville

51 Route de Pourville - 76200 DIEPPE- Tél : 02 35 84 25 05 - Fax : 02 35 84 97 11

web : www.golf-dieppe-normandie.com email : golfdedieppe@orange.fr

ECOLE DE GOLF DE DIEPPE - POURVILLE



L'ASSOCIATION SPORTIVE
02.35.84.25.05

Bénévole: René CLERC 06 70 14 09 10

Mail : golfdedieppe@orange.fr site : www.golf-dieppe-normandie.com

LE PROFESSIONNEL

Marc - Antoine LEFEBVRE 06 87 20 36 19

Golf de Dieppe Pourville
51 Route de Pourville - 76200 DIEPPE - Tél : 02 35 84 25 05 - Fax : 02 35 84 97 11
web : www.golf-dieppe-normandie.com email : golfdedieppe@orange.fr